

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 juillet 2020 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire. Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2020

Le compte rendu de la séance du 25 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

II – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPOSANT LE COLLÈGE ÉLECTORAL SÉNATORIAL

M. le Maire indique que cette élection vise à désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, qui composeront le collège électoral chargé d'élire les sénateurs le 27 septembre prochain.

L'élection se déroule par scrutin de liste avec parité stricte suivant le principe de la représentation proportionnelle.

Au 1^{er} tour de scrutin, la liste « Une action responsable et durable pour Neuilly » obtient 12 voix. et 2 bulletins blancs.

Sont élus : M. BAUDOIN Hervé, Mme PINEL Françoise, M. PRONCHERY René, délégués titulaires, Mme LÉPERON Florence, M. GILLES Yvon, Mme MARTIN Marie-Noëlle, suppléants.

III – ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2020

5 entreprises ont déposé une offre pour le programme de travaux de voirie 2020, consistant à la réfection de 7 chemins communaux ou ruraux. L'analyse des offres a été réalisée par l'ATDA.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant total hors taxes de 63 600.00 €, classée N°1.

IV – MODIFICATIONS DE POSTE

M. le Maire indique que deux agents effectuent quotidiennement des heures complémentaires, qui correspondent à des tâches durables. Il propose d'augmenter la durée hebdomadaire de leur poste, en supprimant deux postes d'Adjoints techniques à respectivement 5.90 heures et 4.40 heures hebdomadaires, et en créant deux postes d'Adjoints techniques à respectivement 10.00 heures et 8.33 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour les suppressions et créations de poste proposées.

V – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CLETC

M. le Maire propose de désigner Mme LÉPERON en tant que représentante de Neuilly le Réal à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Moulins Communauté. Cette décision est approuvée à 13 voix pour et une abstention par le Conseil municipal.

VI – ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS

M. le Maire indique qu'au cours du mandat précédent une règle pour les événements heureux ou malheureux concernant les conseillers ou les membres du personnel avait été fixée. Il propose pour ce mandat de maintenir les dispositions suivantes :

- *Décès anciens conseillers, conseillers, anciens personnels, personnels, membres CCAS et caisse des écoles, anciens membres CCAS et caisse des écoles : annonce La Montagne et fleurs seront payées par la Commune.*
- *Décès père, mère, fils, fille, frère, sœur, conjoint d'un conseiller ou d'un personnel : fleurs seront payées par les conseillers par contribution.*
- *Mariage d'un conseiller, d'un employé, des enfants d'un conseiller ou d'un employé, naissance d'un enfant d'un conseiller ou d'un employé, départ en retraite d'un employé : cadeau sera financé par contribution de l'ensemble des conseillers en place.*

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Départ du directeur de l'école primaire

M. le Maire annonce le départ en retraite de M. BEUILLÉ, après 11 années passées en tant que directeur de l'école de la Sonnante, pour lequel un vin d'honneur surprise a été organisé le 3 juillet, jour des vacances scolaires.

Travaux

M. PRONCHERY présente deux devis reçus pour la fourniture de deux colombarium, un banc et l'aménagement de l'espace cinéraire au cimetière. Ces devis seront étudiés lors de la prochaine commission des travaux, puis une décision sera prise en séance du conseil municipal pour voir si les travaux seront réalisés dans ces conditions ou si ces devis peuvent être ajustés.

Des travaux ont débuté à l'école primaire, réalisés par les entreprises CONTOUX pour la pose d'un faux plafond la salle de classe de M. MANZANARES pour un montant de 1 399.84 € HT et COULPIER pour le remplacement de luminaires pour un montant de 1 107.00 € HT, ainsi que la peinture de cette classe par l'équipe technique.

Le broyeur d'accotement commandé auprès des établissements ROTAT a été livré mais un flexible a déjà lâché au début de son utilisation, sans doute dû à un défaut de fabrication.

Les travaux d'installation d'un arrosage automatique au stade Hubert Turaud ne pourront être planifiés cet été. La subvention demandée auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas encore été accordée, la condition sine qua non à la réalisation de ces travaux étant l'obtention de toutes les subventions sollicitées. Cette installation ne pourra par conséquent qu'être réalisée durant la trêve hivernale si les conditions météorologiques le permettent, ou l'été prochain.

Communication

Mme CRAUSER présente le projet de mise en forme du calendrier trimestriel des manifestations neuillyssoises, étudié en commission communication. Elle indique qu'un devis a été fourni par la société Alpha Numériq pour l'impression de 3 600 ou 7 200 exemplaires d'un fond de page aux couleurs de la commune (bleu et doré), sur lequel pourra être inséré le texte choisi pour communiquer les événements à chaque trimestre. Ce calendrier est édité chaque trimestre par la mairie en 500 exemplaires. Il est décidé de valider le devis de la société Alpha Numériq pour un montant de 288.00 € HT correspondant à 7 200 exemplaires. M. le Maire ajoute que cette charte graphique sera par la suite utilisée pour la présentation de tous les documents de communication officielle de la commune.

SICTOM Nord-Allier

M. GILLES informe avoir participé le 8 juillet à la réunion du comité syndical du SICTOM Nord-Allier. Le sujet principal, ayant été vivement débattu, a concerné l'attribution d'une prime exceptionnelle à tout le personnel du SICTOM mobilisé durant la crise sanitaire. Il ajoute que des travaux ont actuellement lieu à la déchèterie de Neuilly le Réal afin d'aménager un nouveau sens de circulation pour les véhicules, avec notamment la création d'une sortie rue du Cimetière, pour un coût de 78 836 € à la charge du SICTOM Nord Allier. La déchèterie sera par conséquent fermée aux usagers du 6 juillet au 3 août 2020 inclus.

Associations

M. GILLES indique avoir participé à l'assemblée générale de l'AJN le 4 juillet, mais qu'il ne pourra se rendre à celle de l'ASN Football qui a lieu le 12 juillet.

La manifestation "Faites du vélo" qui a eu lieu le 5 juillet a rassemblé 23 participants sur la commune, et 700 à 800 personnes dans toute l'agglomération.

Signalisation

Mme CONTOUX signale que l'installation des camions et manèges des forains dans le bourg représente une certaine dangerosité, surtout dans le virage entre la place de la Mairie et la place de l'Église, d'autant plus que de nombreux poids lourds empruntent ce virage ces derniers temps. M. le Maire répond qu'une signalisation par panneau lumineux pour prévenir d'un éventuel danger a été mise en place.

Après échanges entre les conseillers, il est décidé d'étudier lors de la prochaine commission des travaux comment ce virage situé en plein bourg pourrait être sécurisé ou mieux signalé.

Festivités du 14 juillet

Mme CONTOUX demande si le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet aura lieu cette année. M. le Maire annonce le programme des festivités liées à la fête nationale qui n'a pu être fixé que récemment, compte tenu des contraintes imposées par l'état d'urgence sanitaire.

La fête foraine, le feu d'artifice et les animations organisées par le Comité des Fêtes ont obtenu une autorisation préfectorale par dérogation et pourront avoir lieu en veillant au respect des mesures sanitaires en vigueur. En revanche, la cérémonie au monument aux morts ne peut pas à l'heure actuelle avoir lieu en présence de plus de 10 personnes, le défilé des sapeurs-pompiers étant notamment interdit. De plus, si les débits de boisson dans les bars-restaurants sont autorisés, les buvettes en plein air sont interdites.

Mme LERICHE demande si une protection incendie de la part des sapeurs-pompiers sera nécessaire pour le feu d'artifice. Après discussion, il est décidé de solliciter l'accord du SDIS 03 pour assurer une protection contre tout risque de départ de feu.

Maisons fleuries

Le planning du passage des maisons fleuries est évoqué. Le jury visitera la commune mercredi 15 juillet à 18h, et au moins 4 véhicules seront nécessaires pour guider les participants.

Marché nocturne

Mme OUAMANE demande s'il pourrait être envisagé d'organiser un marché nocturne sur la commune, de manière constante ou occasionnelle. Cela permettrait notamment aux usagers qui ne peuvent se rendre au marché les jeudis matins de pouvoir découvrir les producteurs locaux. Ce sujet a été simplement évoqué mais pourra être étudié prochainement, en concertation avec les artisans et commerçants habituels du marché.

Personnel scolaire

Mme LÉPERON évoque la réunion en présence du personnel scolaire ayant eu lieu le 6 juillet afin de faire un bilan de l'année scolaire écoulée et anticiper la prochaine rentrée.

Des changements seront sans doute appliqués au niveau de la pause méridienne et des temps calmes, avec de nouvelles activités et une organisation différente, en concertation avec les agents encadrant les enfants.

Bureau de poste

M. le Maire informe que le bureau de poste sera de nouveau ouvert aux horaires habituels, du lundi au samedi, durant la période estivale.

Le 17 juillet 2020

Le Maire,
Hervé BAUDOIN

